



District de l'Hérault de Football

COMMISSION SENIORS

Réunion du 27/08/2025

Présidence : **M. Bernard Guiraudou**

Présents : **MM. Patrick Langefeld – Bruno Lefevre – Sylvain Sanna**

Excusé : **M. Jacques Gay**

Le procès-verbal de la réunion du 21/07/2025 a été approuvé à l'unanimité.



Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF, dans le délai de sept jours à dater du lendemain du jour de la notification de la décision.

INFORMATIONS AUX CLUBS

Suite à la confirmation de la décision de radiation du club R.C. VEDASIEN, rendue par la Commission Générale d'Appel le 11/08/2025, les championnats ont été modifiés comme suit :

D1

CAZOULS MAR MAU 1 (D2 B) accède en **D1** et remplace ST JEAN VEDAS 2.

Quotient des équipes classées 2^e de D2 à l'issue de la saison 2024-2025, conformément aux dispositions de l'Article 16 c) du Règlement des Compétitions Officielles Partie I Dispositions Générales :

M. ARCEAUX 1	2,59 (a déjà accédé)
CAZOULS MAR MAU 1	2,05

D2

PEROLS ES 2 (D3 A) accède en **D2 poule A**, **VIL. MAGUELONE 1** bascule de la poule A à la **poule B**, à la place CAZOULS MAR MAU 1.

Quotient des équipes classées 2^e de D3 à l'issue de la saison 2024-2025, conformément aux dispositions de l'Article 16 c) du Règlement des Compétitions Officielles Partie I Dispositions Générales :

SAUVIAN FC 1	2,777 (a déjà accédé)
RC MTP CEVENNES 1	2,555 (a déjà accédé)
PEROLS ES 2	2,388
M.INTER AS 1	2,277

D3

MONTBLANC SF 1 (D4 C) accède en **D3 poule C**, **PALAVAS CE 2** bascule de la poule B à la **poule A** (remplace PEROLS ES 2), **CŒUR HÉRAULT/CAUX 1** de la poule C à la **poule B**.

Quotient des équipes classées 2^e de D4 à l'issue de la saison 2024-2025, conformément aux dispositions de l'Article 16 c) du Règlement des Compétitions Officielles Partie I Dispositions Générales :

M. ARCEAUX 2	2,454 (a déjà accédé)
CANET AS 2	2,45 (a déjà accédé)
MONTBLANC SF 1	2,2

D4

TEYRAN ASP 1 (D5 A) accède en **D4 poule B** et remplace MONTBLANC SF 1.

GIGNAC AS 3 bascule de la poule B à la **poule C** (avait fait la demande pour jouer sur le secteur biterrois).

SAUVIAN FC 2 (D5 B) accède en **D4 poule C** et remplace MONTAGNAC US 1 (engagement non confirmé, instance fédérale en cours).

Quotient des équipes classées 4^e de D5 à l'issue de la saison 2024-2025, conformément aux dispositions de l'Article 16 c) du Règlement des Compétitions Officielles Partie I Dispositions Générales :



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION SENIORS



VILLEVEYRAC US 2 2,09 (a déjà accédé)
TEYRAN ASP 1 1,555

Quotient des équipes classées 5^e de D5 à l'issue de la saison 2024-2025, conformément aux dispositions de l'Article 16 c) du Règlement des Compétitions Officielles Partie I Dispositions Générales :

SAUVIAN FC 2 2
RC MTP CEVENNES 2 1,333

Mail du 29/07/2025 du club REVEIL SPORTIF GIGEANNAIS pour engager une équipe Seniors : l'équipe **RS GIGEANNAIS 1** intègre la **poule B** du championnat **D5** et remplace SAUVIAN FC 2 qui a accédé en D4 poule C.

Mail du 24/07/2025 du club S. C. LODEVE pour engager une équipe **vétérans en championnat et Coupe de l'Hérault Vétérans** : l'équipe **SC LODEVE 32** intègre la **poule A** et remplace ST JEAN VEDAS 32 (radiation).

Mail du 08/08/2025 du club MEZE STADE F. C. qui souhaite engager une équipe **vétérans** : l'équipe **MEZE STADE FC 33** intègre la **poule B** et remplace ST JEAN VEDAS 31 (radiation) ; l'équipe participera également à la Coupe de l'Hérault Vétérans (engagement par mail le 27/08/2025).

Le calendrier général Seniors et Vétérans a été publié sur le site internet du District le 22/07/2025.

Les calendriers des championnats Seniors ont été publiés le 22/08/2025 à 12h ; ils ont été élaborés au mieux et en fonction des desideratas de chaque club.

Cependant, il est rappelé qu'à la suite de la mise en place du nouveau module COMPÉTITIONS, les DÉSIDÉRATAS des clubs (Alternances, Jumelages ...) ont été respectés dans la mesure du possible **et à la seule condition que les championnats aient les mêmes dates, ce qui est loin d'être le cas (championnats régionaux/départementaux et D5 poule A composée de 13 équipes).**

Concernant la plage horaire, les clubs n'ayant pas saisi les desideratas sur FOOTCLUBS avant l'établissement des calendriers verront leurs matchs programmés le DIMANCHE à 15H00.

Rappel de l'Article 7 du Règlement des Compétitions Officielles Partie I Dispositions Générales

Article 7 Horaire des rencontres

Un tableau à l'annexe 1 du document regroupe les horaires autorisés en fonction des catégories. Les particularités sont reprises dans les paragraphes suivants.

Par principe, toutes les fois où le Règlement ci-après fait mention de l'accord écrit des deux clubs, la notification de cet accord par les deux clubs doit parvenir au plus tard dix jours avant la date prévue au service Compétitions du District pour lui permettre d'effectuer les changements nécessaires (arbitrage, délégué...), sous peine d'une sanction financière dont le montant sera fixé par le Comité de Direction du District. Aucune dérogation au délai de dix jours avant la date prévue de la rencontre ne sera accordée par le service Compétitions **sauf circonstances particulières appréciées par les commissions sportives et au plus tard trois jours avant la date prévue pour la rencontre.**

Le coup d'envoi des rencontres de la dernière journée est fixé le même jour et à la même heure pour les catégories seniors et jeunes selon **les horaires indiqués sur le tableau annexe**
- Seniors et seniors équipe réserve : le dimanche après-midi à 15h00



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION SENIORS



Le club recevant doit se conformer aux dispositions ci-dessus, à défaut il aura match perdu par pénalité.

Ces rencontres peuvent, avec l'accord écrit des deux clubs, être avancées sous réserve que ces derniers ne soient pas intéressés pour y disputer une montée ou une relégation mais en aucun cas se dérouler après le jour et l'heure prévus (**sauf rencontre donnée à rejouer par décision d'une commission**).

Les matchs de lever de rideau sont interdits lorsque les installations sportives ne comportent pas quatre vestiaires joueurs et deux vestiaires arbitres réglementaires.

Par dérogation à l'alinéa précédent, pour faciliter la programmation par les clubs qui ne disposent pas des installations et des créneaux nécessaires, le match de lever de rideau doit débuter à 11h45, sans accord du club visiteur, afin que le match principal puisse commencer à 15h et ce pour les matchs se déroulant dans le cadre des compétitions organisées par le District uniquement.

Les Commissions d'organisation publient hebdomadairement les horaires des rencontres par l'intermédiaire du site internet du District.

Les rencontres pourront se dérouler en semaine, à l'initiative du District, ou à la demande des clubs dans le respect des dispositions des compétitions officielles et dans ce cas après accord écrit des deux clubs. Les date, lieu et heure du coup d'envoi sont affichés sur le site Internet du District.

a) Horaire équipes Seniors et Seniors vétérans

Sauf dispositions contraires ou accord des deux clubs **dans les délais règlementaires**, le coup d'envoi des rencontres « Seniors » est fixé :

- **Le vendredi à 20h30 sous réserve de l'accord du club visiteur ou le samedi soir à partir de 19h (sans accord du club visiteur)** et de l'homologation de l'éclairage par la CDTIS (Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives)
- Le dimanche à 15 heures

Le coup d'envoi des rencontres « vétérans » le vendredi à partir de 20 h et **jusqu'à 21h** ou le dimanche matin à 10h30.

Toutefois, les différentes commissions d'organisation auront, si besoin est, la possibilité de fixer les rencontres « Seniors » le dimanche en ouverture à 11 heures 45, ou à 12 heures 30 si les installations comportent quatre vestiaires joueurs et deux vestiaires arbitres, ou le matin à 10 heures 30.

COUPE OCCITANIE SENIORS

Rappel procès-verbal du 21/07/2025

La Commission communique ci-dessous la liste des équipes engagées en Coupe Occitane Seniors (engagements via footclubs clos au 20 juillet 2025) dont le total s'élève à 72 équipes.

Les 7 (sept) équipes suivantes évoluant en Régional 1 font leur entrée à partir du dernier tour organisé par le District :

BEZIERS A.S. 1 – CLERMONTAISE 1 – FABREGUES AS 1 – FRONTIGNAN AS 1 – LUNEL GC 1 – M. ATLAS PAILLADE 1 – ST CLEMENT MONT 1

Le tirage au sort du 1^{er} tour aura lieu le mercredi 27 août 2024 à 14h dans les locaux du District de l'Hérault de Football, Maison Départementale des Sports Nelson Mandela, Zac Pierresvives, à Montpellier.



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION SENIORS



Le nombre d'équipes à qualifier pour les 32^{èmes} de Finale (phase régionale) de Coupe Occitanie Seniors communiqué le 18/08/2025 par la Ligue Football Occitanie est de **11**.

Suite à la radiation du club R.C. VEDASIEN, le nombre total d'équipes engagées en Coupe Occitanie Seniors s'élève à **71 équipes**.

Le calendrier général publié le 21/07/2025 sur le site internet du District le reste inchangé :

14/09/2025 : 1^{er} tour : 4 matchs disputés par 8 équipes, 63 équipes exemptes (dont 7 R1)

28/09/2025 : 2^{ème} tour : 30 matchs disputés par les 4 vainqueurs et les 56 exempts du 1^{er} tour

12/10/2025 : 3^{ème} tour : 15 matchs

16/11/2025 : 4^{ème} tour : 11 matchs disputés par les 15 vainqueurs du 3^{ème} tour et les 7 équipes de R1

Le tirage au sort du 1^{er} tour effectué ce jour en présence de :

M. David Blattes, Président du District de l'Hérault de Football,
MM. Jean-Philippe Bacou et Mattéo Rodriguez, permanents du District,
Les membres de la Commission Seniors

a donné lieu aux rencontres suivantes, dimanche 14/09/2025 2024 à 15h, sur le terrain du club premier nommé, avec épreuve des tirs au but (cinq par équipe) en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire :

ASPIRAN RC 1/ST MATHIEU AS 1
MARSEILLAN CS 1/TEYRAN ASP 1
MAURIN FC 1/ST MARTIN LONDRES US 1
VAILHAUQUES FC 1/M. LEMASSON RC 1

Si MAURIN FC 1 se qualifie le 31/08/2025 pour le 3^{ème} tour de Coupe de France du 14/09/2025, le match de Coupe Occitanie Seniors sera fixé au mercredi 10/09/2025 en soirée.

Le **tirage au sort du second tour** de Coupe Occitanie Seniors du 28/09/2025 aura lieu le **mercredi 17/09/2025 à 14h** dans les locaux du District de l'Hérault de Football, Maison Départementale des Sports Nelson Mandela, Zac Pierresvives, à Montpellier.

COUPE DE L'HÉRAULT VÉTÉRANS

Rappel procès-verbal du 21/07/2025

La Commission communique ci-dessous la liste des équipes engagées en Coupe de l'Hérault Vétérans (engagements via footclubs clos au 20 juillet 2025) dont le total s'élève à 42 équipes.

Suite à la radiation du club R.C. VEDASIEN, et les engagements supplémentaires de MUDAISON ES 31 (mail du 08/08/2025) et SC LODEVE 32 (mail du 24/07/2025) et MEZE STADE FC 33 (mail du 27/08/2025), le nombre total d'équipes engagées en Coupe de l'Hérault Vétérans s'élève à **44 équipes**.

COUPE DE L'HÉRAULT SENIORS

Rappel procès-verbal du 21/07/2025

La Commission communique ci-dessous la liste des équipes engagées en Coupe de l'Hérault Seniors (engagements via footclubs clos au 20 juillet 2025) dont le total s'élève à **92 équipes**.



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION SENIORS



Suite à la radiation du club R.C. VEDASIEN, le nombre total d'équipes engagées en Coupe de l'Hérault Seniors s'élève à **91 équipes**.

CHALLENGE MAURICE MARTIN

Rappel procès-verbal du 21/07/2025

La Commission communique ci-dessous la liste des équipes engagées en Challenge Maurice Martin (engagements via footclubs clos au 20 juillet 2025) dont le total s'élève à 43 équipes.

Mail du 24/07/2025 du club ENSERUNE FOOTBALL CLUB pour engager son équipe réserve en Challenge Maurice Martin : **ENSERUNE FC 2** remplace ST JEAN VEDAS 2 (radiation).

Prochaine réunion le 17/09/2025

Le Président de séance
Bernard Guiraudou

Le Secrétaire de séance,
Bruno Lefevre